



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2015 A 20 HEURES 30

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| Nombre de conseillers | Date de la convocation : 08/07/2015 | |
| En exercice : | 31 | |
| Présents : | 23 | Affichage de la convocation : 11/07/2015 |
| Pouvoirs : | 07 | |
| Votants : | 30 | Affichage du compte rendu : 21/07/2015 |
| Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, LARGE Philippe Mmes DUMORTIER Béatrice, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie , ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, M. GIANINA Antoine, Mmes DE JERPHANION Marianne, NEMOZ Béatrice, DUPUICH Solange. | | |
| Absents ayant remis pouvoir: | | |
| Mme HECTOR Geneviève donne pouvoir à M. JULLIEN Daniel. M. DUPLAT Gérard donne pouvoir à M. MALOSSE Daniel. Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme ARNAUD Sandrine M. DEROZARD Olivier donne pouvoir à M. GILLET Rémi. Mme COLCOMBET Nathalie donne pouvoir à Mme DURAND Aline. Mme PREVOST Cécile donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle. M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M. MAZURAT Raymond. | | |
| Absents ou excusés : | | |
| M. GERARD Daniel | | |

M. BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Avant l'ouverture de la séance, le Conseil municipal accueille certains jeunes de la commune au retour de leur séjour à Dăbuleni. Le séjour a permis la rencontre de jeunes Français et Roumains âgés de 14 à 17 ans, encadrés par des animateurs et des professeurs. Les jeunes de Vaugneray étaient logés dans un hôtel avec les animateurs. La timidité de la rencontre a rapidement fait place à un véritable enthousiasme et une amitié naissante entre Européens. Les jeunes ont communiqué en français et en roumain, un peu, et en anglais, surtout, et ils échangent aussi via les réseaux sociaux.

Sandrine ARNAUD excuse l'absence de Mathieu, l'animateur de la MJC, qui a accompagné les jeunes pendant le séjour. Elle précise qu'un dossier Erasmus est en cours de préparation pour faire venir les jeunes Roumains à Vaugneray. Elle fait part de sa satisfaction face à l'enthousiasme procuré par ce séjour.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 Juin 2015

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 Juin 2015 à l'unanimité des membres présents à cette séance (abstention d'Antoine GIANINA).



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Délibération n° 01 : Convention entre la Commune et la CCVL pour la mise à disposition d'une plateforme au lieu-dit La Halte.

Le Maire expose :

La commune de Vaugneray a créé en 2014 un skate-park communal, rue des Ecoles. Or, cet équipement, situé actuellement à proximité d'une zone d'habitations, enregistre une forte fréquentation, ce qui occasionne des nuisances sonores aux riverains.

Aussi, afin de remédier à ce désordre, la commune de Vaugneray, a sollicité la CCVL par lettre du 13 mai 2015, afin qu'elle lui mette à disposition un terrain, situé en dehors d'une zone d'habitations, sur lequel implanter cet équipement.

La CCVL disposant d'un terrain adapté à cette activité, situé à proximité des installations de loisirs communautaires, référencé A 82 au cadastre de la commune, d'une superficie totale de 10 660 m², il est proposé de mettre à disposition de la commune de Vaugneray une surface de 450 m² pour l'implantation de ce skate-park communal.

Afin de définir les conditions de mise à disposition de ce terrain, il conviendrait de conclure une convention entre la CCVL et la commune de Vaugneray, précisant la destination du terrain.

Daniel MALOSSE précise que le conseil communautaire de la CCVL a délibéré favorablement sur ce projet de convention lors de sa séance du 9 juillet 2015.

Joëlle CHAMARIE estime que le déplacement du skate-park est la meilleure solution mais elle regrette que les lieux, plus excentrés, rendront l'accès difficile aux plus jeunes et favoriseront la consommation de drogue ou d'alcool. Elle remarque également que cet équipement, utilisé par un public intercommunal en raison de la proximité du centre nautique et du centre de loisirs, sera, de fait, communautaire. Dans ces conditions, Joëlle CHAMARIE estime que la CCVL pourrait, en échange, mettre en place un cheminement piéton facilitant l'accès au skate-park.

Safi BOUKACEM remarque que les jeunes n'hésitent pas à circuler de nuit sur la route de Bordeaux avec leurs trottinettes.

Henri COQUARD annonce qu'un cheminement communal est prévu sur le chemin du Stade.

Daniel MALOSSE précise que si le skate-park est aussi utilisé par des jeunes venant d'autres communes, il constitue cependant un projet voté et réalisé par la commune de Vaugneray ; dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prévoir un quelconque financement communautaire.

Monsieur le Maire regrette, qu'au-delà du bruit, ce soit la forte participation sur le skate-park qui ait mal été anticipée. Il estime que le déplacement du site devrait supprimer les nuisances causées principalement par de jeunes adultes. Concernant la drogue, il répond que la consommation relève plus d'un caractère générationnel que d'un site particulier. Un règlement sera mis en place sur le nouveau site du skate-park. Monsieur le Maire estime nécessaire de conserver la fréquentation familiale du parc du Centenaire et propose aux élus de réfléchir à un aménagement mieux adapté aux plus jeunes (pourquoi pas une plateforme d'initiation ? ; il rappelle également le projet de la structure "araignée" située allée du Grand Pré).



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



A la question de Carine BERNY, Monsieur le Maire précise que l'aménagement du nouveau skate-park est estimé à 12 000 € (10 000 € d'enrobé et 2000 € de terrassement). L'entreprise qui avait fourni les modules a proposé de procéder à leur déplacement.

Le Conseil municipal, par **25 voix pour et 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**, **accepte** les termes de la convention susmentionnée ; **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 02 : Acquisition de la parcelle AB 384 auprès de la SCI AZOTE.

Monsieur le Maire expose que la SCI AZOTE est propriétaire d'une parcelle cadastrée AB 384 située en bordure de la rue du Moulin à Vent, sur le lotissement "Les Hauts du Bourg". L'acquisition de cette parcelle de 14 m² par la commune permettrait de faciliter l'accès sur la rue du Moulin à Vent en cas de constructions sur la parcelle voisine cadastrée AB 331.

Sollicitée dans le cadre de la rétrocession des espaces communs du lotissement "Les Hauts du Bourg", la SCI AZOTE serait disposée à céder à titre gratuit la parcelle AB 384 à la commune de Vaugneray.

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, **décide** le principe d'une acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 384 pour 14 m², appartenant à la SCI AZOTE ; **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant, qui seront établis par l'office notarial de Vaugneray.

Délibération n° 03 : Régularisation de l'acquisition d'une bande de terrain auprès des consorts PORTE.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la mise en sécurité d'un virage dangereux nécessitait l'acquisition d'un morceau de terrain situé le long du chemin de Cunieux, parcelle E 698, et appartenant à Monsieur PORTE. Un premier arpentage réalisé en 2006 nécessite d'être régularisé pour marquer la limite entre le stationnement utilisé par la famille PORTE et la voirie. Madame DENTON, géomètre, a procédé à un nouveau plan de division régularisant ce premier découpage.

Par courrier du 29 juin 2015, Monsieur PORTE a fait part de son accord pour la cession, à la commune de Vaugneray, d'une bande de terrain de 37 m² à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, **accepte** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 37 m² à détacher de la parcelle E 698 appartenant aux consorts PORTE ; **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant, qui seront établis par l'office notarial de Vaugneray.

Délibération n° 04 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants au marché de travaux - Aménagement de gradins théâtre "Le Griffon ».

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



VU le décret n°2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique ;

VU la délibération n°01 du 20 avril 2015 concernant l'attribution des marchés relatifs à l'aménagement de gradins- Théâtre le Griffon »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des contraintes techniques imposent de modifier les travaux d'aménagement. Il convient donc d'apporter un avenant au marché de travaux conclu avec les entreprises :

Monsieur le Maire présente les modifications qu'il convient d'apporter au marché :

| N° du lot | Contenu | Entreprise | Montant initial du marché (HT) | Montant de l'avenant (HT) | Nouveau montant du marché (HT) |
|--------------|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Lot 01 | Démolitions – maçonnerie | LCA | 10 350,51 € | 1 889,25 € | 12 239,76€ |
| Lot 02 | Structure porteuse bois gradins | PONCHON Christian | 52 088,38 € | 30 632,00 € | 82 640, 38€ |
| Lot 08 | Electricité | SARL ECOL | 3 616,00 € | 2 048,40 € | 5 664,40€ |
| TOTAL MARCHE | | | 148 907,36 € | | 179 539,36€ |

Monsieur le Maire annonce que la commune bénéficie de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 90 000 €. Dans ces conditions, la commission d'urbanisme a proposé d'intégrer des travaux supplémentaires dans l'aménagement du théâtre "Le Griffon" (le remplacement des tissus aux murs et l'isolation du plafond).

Raymond MAZURAT précise que la DETR est délivrée en priorité aux communes nouvelles, la commune Saint-Laurent-de-Vaux y étant éligible l'année précédente.

Monsieur le Maire précise que les avenants aux lots n°1 et 3 sont rendus nécessaires pour des contraintes techniques. C'est dans le lot 2 que sont compris les travaux supplémentaires financés par la DETR (30 632,00 €).

Carine BERNY demande s'il y a eu un accord du SDIS pour le remplacement des tissus. Monsieur le Maire répond que les travaux ont reçu un avis favorable du service d'incendie et que le PV de résistance au feu sera présenté lors de la visite de réception en fin de chantier.

Gerbert RAMBAUD remarque que les travaux supplémentaires pour le lot 2 s'élèvent à 30 632,00 €. Il demande quelle sera l'utilisation du solde de la DETR.

Monsieur le Maire explique que par le jeu d'écritures, le solde de la DETR permettra de diminuer le montant des sommes prévues au budget pour l'opération du Griffon ; celles-ci pourront ensuite être affectées à d'autres projets.

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants à conclure avec les entreprises, selon les caractéristiques décrites ci-dessus ; **dit** que les dépenses supplémentaires seront imputées au chapitre 23 –Opération 073 du budget de l'année en cours.



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Délibération n° 05 : Travaux supplémentaires rue du Chardonnet : validation de l'extension de l'enfouissement- Budget Principal-Décision municipale n°2.

Le Maire expose :

La CCVL, la commune de Vaugneray et le SIAHVY ont décidé de réaliser en commun des travaux de voirie et d'assainissement rue du Chardonnet à Vaugneray. Le projet comprend des travaux de voirie relevant de la maîtrise d'ouvrage de la CCVL, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, relevant de la maîtrise d'ouvrage conjointe (50% chacune) de la commune de Vaugneray et de la CCVL (58 000€ HT), et la réhabilitation du réseau d'eaux usées existant relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIAHVY.

Cette opération permettra la dissimulation des réseaux aériens. Une proposition financière a été proposée par le SYDER, pour la totalité de voie, pour un montant de 79 845 € TTC. La commune avait prévu une enveloppe de 35 000 € pour cette opération au chapitre 709-Voirie Générale 2015.

La commission urbanisme a donné son accord pour ce dépassement. Aussi, il est proposé au Conseil de valider ces travaux supplémentaires ainsi que la décision municipale permettant d'inscrire les crédits manquants au chapitre :

Pour la section d'investissement

| DEPENSES | | |
|--------------------------|--------|-------------|
| Chapitre | Compte | Montant € |
| 709-Voirie générale 2015 | 2315 | + 45.000,00 |
| RECETTES | | |
| Chapitre | Compte | Montant € |
| 73- Opération La Déserte | 1323 | + 45 000,00 |

La section d'investissement est donc équilibrée pour un montant supplémentaire de 45 000 €

Monsieur le Maire annonce que les travaux d'installation du bassin de rétention des eaux pluviales sont en cours sous le parking du collège Saint-Sébastien. Il explique que les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, sur le haut de la rue du Chardonnet ne peuvent se réaliser sans l'intervention du SYDER. Une décision modificative est nécessaire pour abonder le coût de ces travaux au budget.

Sandrine ARNAUD souligne le montant important et demande si l'intervention du SYDER est nécessaire dans la mesure où les tranchées sont déjà ouvertes.

Monsieur le Maire et Safi BOUKACEM précisent qu'il est difficile, pour des raisons contractuelles et de respect des cahiers des charges, de contracter avec des entreprises non mandatées par le SYDER. Monsieur le Maire ajoute qu'ERDF intervient à hauteur de 15 000 €.

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, valide la proposition de dissimulation de la rue du Chardonnet pour un montant de 79 845,00 € TTC ; **adopte** la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal 2015, telle que présentée par Monsieur le Maire ; **dit** que le montant total de la DM n°2, en section d'investissement, est donc de : 45.000,00 € ; **dit** que la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 2 750 895,11 € et que l'ensemble du budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 692 077,53€.



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Délibération n° 06 : Subvention au titre des amendes police 2015– Engagement à réaliser les travaux pour l'amélioration du Chemin du Facteur.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil départemental du Rhône a sollicité la commune pour connaître les dossiers susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le dossier déposé concernerait le projet d'aménagement du chemin du Facteur qui passerait dans le domaine public, bénéficierait d'une amélioration de la voirie à travers l'acquisition de foncier permettant la collecte des ordures ménagères et la distribution du courrier en porte à porte, et la sécurisation des piétons par la création d'un chemin piéton pour sécuriser les déplacements pendulaires des riverains qui jusqu'à présent utilisent un axe départemental.

Le montant des travaux est estimé pour un coût global de 34 650 € hors-taxes.

ESTIMATION coût chemin du facteur

| désignation | U | | Prix unitaire | Prix total |
|---|-----|----------|---------------|--------------------|
| 1.2. Terrassement et réglage couche de forme estim 1/2 jour de pelle | ens | 1,00 | 500,00 € | 500,00 € |
| 1.3. Fourniture et pose géotextile | m2 | 1 200,00 | 2,00 € | 2 400,00 € |
| 1.4. Préparation et réglage grave concassé 0/31.5 sur une épaisseur de 0.05 m | m3 | 60,00 | 25,00 € | 1 500,00 € |
| 1.5. mise en œuvre béton bitumineux 0/6 dosé à 180 kg/m ² : soit 6 cm d'épaisseur minimum. | m2 | 1 200,00 | 19,00 € | 22 800,00 € |
| 1.6 Devis du bornage | | 1 450,00 | | 1 450,00 € |
| 1.7 L'acquisition de terrain | | | | 5 000,00 € |
| 1.8 signalétique horizontale | | | | 1 000,00 € |
| Montant TOTAL LOT HT | | | | 34 650,00 € |
| TVA 20 % | | | | 6 930,00 e |
| Montant TOTAL LOT TTC | | | | 41 580,00 € |

Monsieur le Maire explique la situation difficile concernant la circulation et le ramassage des ordures ménagères à cet endroit. L'acquisition de la voie de circulation par la



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



commune permettrait le ramassage des ordures ménagères en porte à porte et l'aménagement du cheminement des piétons (à terme, jusqu'au chemin du Vallier). Il précise que ne peuvent être inscrits à cette demande de subvention que des projets liés à la sécurité routière ou aux plans de circulation n'ayant pas fait l'objet d'une autre inscription par ailleurs (au contrat pluriannuel par exemple).

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, **considérant** l'utilité du présent projet pour l'amélioration de la sécurité des piétons et de la voirie sur cet axe ; **s'engage** à réaliser ces travaux prévus au budget principal 2015 de la commune, opération 709 (voirie générale 2015) et opération 54 (terrains communaux) section d'investissement.

Délibération n° 07 : Proposition de partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

Le Maire expose :

La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics des communes peut être source de difficultés pour les municipalités. Bien que le règlement sanitaire départemental interdise le fait de nourrir tout animal errant, la commune est confrontée à une importante présence de chats sans maître.

Une solution durable doit pouvoir être envisagée. Dans ce cadre, la Société Protectrice des Animaux propose des partenariats permettant, après capture des animaux concernés, de procéder à leur stérilisation avec une prise en charge de 50 % des frais.

Dans l'arrêté n° 212/2015 date du 13 mai 2015, la commune a décidé un plan de stérilisation pour 5 chats : ce partenariat permettrait d'étendre les interventions à moindre coût.

Le Conseil municipal, par **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**, **accepte** les termes du partenariat proposé ; **fixe** le nombre de prise en charge annuelle maximum à 10 chats ; **désigne** le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions ; **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Communication n° 01 : Information sur les décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal (L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales)

Consultation sur la fourniture de jeux

- ✓ Montant de 14 452,60€ HT à l'entreprise KOMPAN (structure "araignée", allée du Grand Pré).

Avenant convention IME à valider

Béatrice DUMORTIER fait part du bon fonctionnement de la classe d'intégration de l'IME Mathis Jeune à l'école primaire. Elle annonce qu'un avenant à la convention devra être validé pour permettre à plus d'enfants de participer à ces échanges.

Consultation sur la fourniture d'électricité



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



Présentation jointe montre le process suivi pour la consultation,
Le résultat de l'investigation montre que la meilleure proposition est :
GEG avec un contrat de 3 ans et une fourniture 100% renouvelable. (tarif jaune)

Ce choix permet d'obtenir :
Une électricité pour le stade d'origine 100% renouvelable.
Des économies intéressantes qui pourront être utilisées pour investir dans d'autres actions pour l'environnement. (-1100 €)

Le tarif sera figé durant les 3 années de contrat.
L'énergie de GeG provient principalement de notre région, mais aucun chiffre n'est disponible.
Antoine Gianina a indiqué que ce fournisseur est connu et fiable.
GeG ne propose rien pour les particuliers. (Réponse obtenue hors réunion)

La commission a validé la recommandation, les contrats seront signés et la fourniture sera effective au 1/09/2015.

AUTRES INFORMATIONS :

Monsieur le Maire annonce les festivités prévues par la paroisse Saint-Alexandre le 6 septembre 2015 à l'occasion des 150 ans de l'église de Vaugneray et des 130 ans de l'église de Saint-Laurent-de-Vaux.

Monsieur le Maire annonce le départ en retraite d'Odile BEAU, secrétaire de Mairie. Un pot de départ est organisé le jeudi 3 septembre 2015, le lieu (salle des Associations ?) et l'horaire restant à confirmer.

Sandrine ARNAUD mentionne le pot de départ en retraite d'Evelyne VENDITELLI le samedi 29 août 2015 à l'école à partir de 11 heures 30.

Joëlle CHAMARIE demande que le compte-rendu intégral du conseil municipal puisse être mis en ligne sur le site internet afin que le public puisse suivre les débats qui se sont déroulés lors de la réunion. Monsieur le Maire annonce que cela sera fait pour les séances à venir.

Joëlle CHAMARIE fait part du dossier de construction d'une piscine sur un terrain en zone agricole, présenté en commission d'urbanisme, et demande si la décision d'opposition a été signée.

Monsieur le Maire précise que la commission d'urbanisme avait décidé, non de s'opposer au dossier, mais de demander un complément concernant les dimensions de la piscine. Il ajoute que cette demande de pièces a été transmise dans le mois suivant le dépôt initial du dossier. Le délai d'instruction est donc suspendu et le projet sera réexaminé en commission d'urbanisme le lundi 3 août à l'aune des dernières évolutions législatives.

Sandrine ARNAUD fait part des consultations menées auprès de la Mission locale, de la MJC et de Solidarité Emploi dans le cadre du projet de création du Kiosque Info Jeunesse. Leur participation est essentielle pour accompagner les jeunes vers un bilan de



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY



compétence et une réorientation éventuelle. Ces différents acteurs sont intéressés pour siéger au comité consultatif et initier un réseau pérenne et dynamique (le comité consultatif devrait tenir une réunion au mois de septembre).

Raymond MAZURAT rappelle le projet de recensement des acteurs économiques décidé lors de la commission Vie économique.

Aline DURAND explique que ce projet consiste à recenser et faire connaître les acteurs économiques de Vaugneray. Les questionnaires permettant de mieux les identifier sont en cours de préparation.

Raymond MAZURAT relate le 25^{ème} anniversaire de l'association des Saint-Laurent de France qui s'est déroulé du 26 au 28 juin 2015 à Saint-Laurent-de-Cerdans. Cette manifestation procure beaucoup de plaisir à se retrouver mais illustre aussi un besoin de renouvellement. Un conseil d'administration pourrait être organisé en 2016 à Saint-Laurent-de-Vaux.

Béatrice DUMORTIER fait un point sur la rentrée scolaire de septembre 2015 : les trois écoles publiques de la commune nouvelle (15 classes) vont fusionner avec une Directrice unique qui bénéficiera d'une décharge complète. Il s'agit de Madame Nathalie PRIVITERA qui était enseignante à l'école de Brullioles.

La première rencontre entre Mme PRIVITERA et les autres enseignantes s'est bien déroulée ; la fusion des trois écoles nécessitera la création d'un nouveau projet d'écoles et aura une incidence sur le fonctionnement du Conseil d'Ecole (celui-ci devra se positionner pour chaque site).

Gerbert RAMBAUD demande si la transmission du poste de Direction à une enseignante déjà en place avait été évoquée. Béatrice DUMORTIER explique que cette décision appartient à l'Education Nationale.

Solange DUPUICH demande si une période d'adaptation est prévue lors de la prise de poste de Direction. Monsieur le Maire explique que Mme PRIVITERA est nommée en fonction d'un barème illustrant une expérience adaptée à ce poste. Il rappelle que le rôle de la Directrice est important car elle est chargée d'animer le projet d'école.

Monsieur le Maire informe d'une modification dans le fonctionnement du restaurant scolaire de Saint-Laurent-de-Vaux : les repas ne seront plus fournis par le collège Saint-Sébastien mais par le restaurant scolaire de l'école publique de Vaugneray.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h20